

COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET D'EAUX CLAIRES SECTEUR CENTRE, GROSSE-PIERRE ET GROSSE-PIERRE/LAC. RÉPONSE À LA QUESTION DE M. PASCAL GEMPERLI.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2014, M. Pascal Gemperli a posé une question concernant la situation financière du préavis ERM N° 7/2012 concernant les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires des secteurs Centre, Grosse-Pierre et Grosse-Pierre/Lac. La Municipalité a apporté une première réponse en précisant qu'une communication orale avec toutes les explications nécessaires sera faite lors de la prochaine séance du Conseil. Celle-ci se voulant détaillée, la Municipalité a décidé de transformer cette réponse orale en réponse écrite.

Lors de la séance du Conseil communal du 6 mars 2013, la Municipalité informait le Conseil des problèmes rencontrés avec des fondations en béton non répertoriées et une forte pollution du sous-sol. Il était également précisé que ces différents problèmes et les mesures qui ont dû être mises en place afin de permettre la poursuite du chantier avaient entraîné des coûts supplémentaires qui ne pouvaient être absorbés par les divers et imprévus faisant partie du préavis.

Afin d'informer largement le Conseil, la Municipalité remet le rapport ci-dessous à l'ensemble de ses membres et non pas à la seule Commission des finances tel qu'il était envisagé initialement. En effet, il était prévu que ces dépenses imprévisibles seraient soumises au Conseil communal dans le cadre des comptes de l'exercice écoulé avec une information spécifique à la Commission des finances.

2 PREAVIS DEPOSE

Le 5 septembre 2012, le Conseil communal a accordé à la Municipalité les crédits suivants, demandés par la voie du préavis N° 28/6.12 :

- A) CHF 1'174'000.00, subvention non déduite, pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et l'extrémité Est de l'avenue de Chanel.
- B) Autorisation pour le financement de la part communale de CHF 4'696'500.00 subvention et participation ERM non déduites, des travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « Centre », « Grosse-Pierre » et « Grosse-Pierre / Lac ».

3 ASPECTS TECHNIQUES

Les chantiers ont débuté en octobre 2012 et se sont terminés fin octobre 2013.

3.1 Travaux communaux

La réalisation des travaux pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et l'extrémité Est de l'avenue de Chanel s'est déroulée sans problème particulier. Sur le tronçon Grosse-Pierre – Chanel, de substantielles économies ont pu être réalisées car tant la qualité du réseau communal d'électricité découvert dans les fouilles que la modification du projet en cours de réalisation ont permis des économies.

3.2 Travaux ERM

Le projet a été découpé en 3 lots.

Lot 1 - Collecteurs « Centre », chemin du Triolet et chemin de la Chenaillettaz

Les travaux se sont déroulés sans problème particulier, et les métrés des travaux exécutés laissent apparaître des économies.

Lot 2 - Collecteurs « Grosse-Pierre »

L'inspection détaillée des ouvrages par l'entreprise adjudicatrice a permis d'affiner le projet d'exécution et d'adapter les techniques d'intervention, ce qui a permis également de dégager des économies.

Lot 3 - Collecteur « Grosse-Pierre / Lac », de Beausobre au Lac

De nombreux problèmes ont été rencontrés entre les voies CFF et le lac. Ceux-ci sont liés à d'anciennes fondations en béton non répertoriées et à la pollution des sols. Il est à noter, concernant la pollution, que des recherches ont été menées dans les dossiers de l'ERM, en partenariat avec le Canton, pour essayer de déterminer la source et le responsable de cette pollution. Sur la base des résultats des recherches et après avoir consulté notre conseiller juridique, il s'avère qu'il n'est pas possible d'obtenir une participation financière du propriétaire de la parcelle des Fonderies. Ces événements ont entraîné une augmentation importante des coûts.

Pour rappel, voici le journal des événements :

- Début des travaux le 1^{er} octobre 2012. Le 17, les terres du terrassement pour la réalisation de la nouvelle canalisation dans la zone de la parcelle de la Blancherie sont polluées. Elles doivent être évacuées dans une décharge spéciale. Des mesures de traitement des eaux venant de la fouille sont mises en place.
- Le fonçage du pousse-tube depuis la parcelle Neeser à côté de la station-service COOP a démarré le 19 novembre 2012. Le 27, les ouvriers (3 personnes) travaillant dans le pousse-tube se sont sentis mal. La SUVA est intervenue sur demande de l'entreprise et a prescrit un arrêt du travail. Afin de définir, d'entente avec la SUVA, les précautions à prendre pour la sécurité des ouvriers, nous avons fait intervenir un spécialiste MSST (sécurité et santé au travail). Les mesures ordonnées exigeaient la rotation des équipes à l'intérieur du pousse-tube, le port d'une combinaison étanche avec masque à oxygène, ce dernier avec air pulsé de l'extérieur. De plus, une ventilation du pousse-tube a été organisée pour prévenir les risques d'explosion. C'est également le 27 novembre 2012 que l'équipe chargée de foncer le pousse-tube est tombée sur des fondations en béton non répertoriées sur les plans et qui n'ont pas pu être détectées lors des sondages géotechniques préliminaires.
- Le travail a pu reprendre le 6 décembre avec l'équipement anti-pollution. Pour démolir les fondations en béton, les ouvriers ont dû les casser avec un éclateur, les risques d'explosion avec un marteau piqueur étant trop grands. L'avancement du pousse-tube n'était plus que de 50cm/jour alors que l'entreprise avait prévu dans son planning 3,5m/jour.

Une évaluation a été réalisée afin de vérifier s'il n'était pas préférable d'arrêter le fonçage et de recommencer un nouveau pousse-tube à proximité. Il faut savoir qu'on aurait dû abandonner complètement le matériel déjà engagé dans le terrain et que nous ne disposions pas de la place suffisante pour réaliser un nouveau pousse-tube dans l'emprise encore disponible.

- Les fêtes de fin d'année ont repoussé la reprise du fonçage du pousse-tube au 14 janvier 2013.
- C'est le 14 février 2013 que les ouvriers ont extrait les derniers éléments des fondations en béton après plus d'un mois d'efforts.

- Les CFF nous ont fixé une fenêtre du 18 au 22 février 2013 pour passer sous leurs voies. Afin de respecter ce délai, il a fallu renforcer le personnel et mettre deux équipes en place.
- Le sol au Nord des voies de chemin de fer s'est avéré également contaminé et c'est seulement le 1^{er} mars 2013 que nous avons rencontré un terrain non-pollué.

4 ASPECTS FINANCIERS

4.1 Travaux communaux

Crédit accordé	CHF 1'174'000
Economies	CHF 125'000
Résultat final (subvention non déduite)	CHF 1'049'000

4.2 Travaux ERM

Crédit accordé	CHF 4'696'500
B1. Economies - Collecteurs « Centre »	- CHF 30'000
B2. Economies - Collecteur « Grosse-Pierre »	- CHF 135'000
B3. Dépassement - Collecteur « Grosse-Pierre / Lac »	+ CHF 802'050
Résultat final (subvention non déduite)	CHF 5'333'550

4.3 Financement

Les chiffres évoqués par M. Gemperli dans son intervention représentaient le financement et le surcoût assumé par l'ERM pour l'ensemble du projet, comprenant la participation de Morges et d'Echichens. La part totale à la charge de Morges, facturée par l'ERM, subvention cantonale de CHF 1'661'550 déduite, est par conséquent de CHF 3'672'000, même si le montant total des travaux, toutes factures comprises, subventions non déduites, se monte à CHF 5'333'550.

Si les travaux n'avaient rencontré ni économies ni dépassements, et que le coût avait été de CHF 4'696'500 comme accordé par le préavis et les subventions de CHF 1'452'000 comme mentionné dans le même préavis, la facture de l'ERM eût été de CHF 3'245'000.

Les surcoûts pour la Ville de Morges sont donc de CHF 427'500, ce qui correspond à la différence entre la facture payée à l'ERM et les coûts projetés dans le préavis. Si l'on tient compte des CHF 125'000.00 économisés sur les travaux communaux, les surcoûts du préavis ne seraient que de CHF 302'500.00.

Il a été décidé par le Conseil communal, lors de l'approbation du crédit, que le montant de la participation de la commune de Morges aux travaux ERM serait amorti en une fois par le prélèvement sur le fonds N° 9280.02 « Epuraton des eaux et collecteurs d'égouts ». Ce fonds, alimenté par les recettes affectées, s'élevait à CHF 7'635'412.58 au 31 décembre 2011 et à CHF 9'111'095.10 au 31 décembre 2012.

Il apparaît que le crédit de CHF 4'696'500.00, subventions et participation ERM non déduites, des travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « Centre », « Grosse-Pierre » et « Grosse-Pierre / Lac », n'a pas été comptablement dépassé et que les réserves dans le fonds alimenté par les recettes affectées N° 9280.02 « Epuraton des eaux et collecteurs d'égouts » sont largement suffisantes pour honorer nos factures à l'ERM.

Conclusion

A la teneur de l'article 11 du règlement du 14 décembre 1979, sur la comptabilité des communes (RCCom ; RSV 175.31.1) la Municipalité ne peut engager les dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence du montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Selon avis du 9 juin 2011, de M. David Equey, adjoint au Secteur juridique du Service des communes et du logement, ces dépenses peuvent être soumises par le biais d'un préavis spécifique ou dans le cadre des comptes de l'exercice écoulé. Il est rappelé que le montant octroyé par le Conseil communal était de CHF 4'696'500.00 et qu'il n'a pas été dépassé malgré la hausse des coûts puisque le montant final versé à l'ERM est de CHF 3'672'000.00.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2014

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 7 mai 2014.